

LA RUPTURE DU CONTRAT DE TRAVAIL

DANS LE RESPECT DES RÈGLES DU CODE DU TRAVAIL ET DE LA CCN 51

Le contrat de travail conclu avec un salarié prend nécessairement fin à un moment donné, que le contrat soit conclu pour une durée déterminée ou indéterminée. Destinée aux personnes ayant en charge le suivi des relations

de travail, cette formation vise à leur permettre, à l'occasion de la rupture d'un contrat, d'effectuer des choix à même de sécuriser les procédures et de mesurer les risques dans les options retenues.

OBJECTIFS

- Connaître les différents modes de rupture du contrat de travail et les procédures à mettre en œuvre
- Faire le lien entre la fonction employeur et le pouvoir disciplinaire
- Repérer les risques de contentieux liés aux ruptures des contrats de travail



19 octobre, en classe virtuelle



325€
par personne



1 jour

01 53 98 95 03 – formation@fehap.fr

CONTENU

Les différents modes de rupture des contrats à durée indéterminée

- La démission
- Le licenciement
- Le départ à la retraite
La rupture conventionnelle

Les modes de rupture des contrats à durée déterminée

- La rupture à l'échéance
Les cas de rupture anticipée autorisés

Le droit disciplinaire

- L'échelle des sanctions
La procédure disciplinaire

Les procédures de rupture du contrat de travail

- Les préavis à respecter
Les procédures à suivre

Les indemnités à verser

- Indemnités légales et indemnités prévues par la CCN 51

Prérequis

Connaissances professionnelles relatives à la fonction managériale et/ou administrative exercée

IMPRIMEZ UN BULLETIN D'INSCRIPTION

REMPLISSEZ UN BULLETIN D'INSCRIPTION EN LIGNE

PUBLICS

- Responsables d'équipe
- Assistants ressources humaines
- Toute personne en charge du suivi des relations de travail
- Tout professionnel concerné

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION

Pédagogie interactive alternant :

- Apports juridiques
- Exercices

Grille d'auto-évaluation des acquis de la formation

INTERVENANTS

- Conseillers en relations du travail FEHAP